



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 8 Juin à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 3 Juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 21 (22 à partir de la deuxième délibération)

Nombre de votants : 22 (23 à partir de la deuxième délibération).

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Mélanie CHAIGNE-GOMIT (pour la première délibération), Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Anne-Lise JOIGNE.

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Charlène DIE, Anne-Lise JOIGNE à Olivier POIRAUD.

Secrétaires : Florent KOSINSKI, Charlène DIE.

Préalablement aux délibérations, Monsieur Laurent GUILLON, architecte DPLG, présente au conseil municipal le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle et de la maison des associations. des demandes de subventions et un plan de financement seront présentés au prochain conseil du 6 Juillet prochain.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 11 mai 2021 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un titulaire et un suppléant.

Il propose MM. Olivier POIRAUD, titulaire et Cyril RIGAUDEAU, suppléant

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PRESTATION DEPIGEONNAGE DE L'EGLISE

La prestation présentée au conseil municipal du 11 mai ayant donné lieu à discussion ne permettant pas de déterminer une large majorité, il a été décidé de reporter cette question au 8 Juin afin d'envisager d'autres solutions plus douces et pérennes pour remplacer ou pour succéder à cette prestation (abattage).

Les solutions proposées sont présentées par madame CHAIGNE, adjointe en charge de l'environnement et Monsieur Cyril RIGAUDEAU, conseiller délégué au cadre de vie.

Outre la prestation présentée le 11 mai consistant à abattre les pigeons de nuit par une entreprise agréée par les pouvoirs publics (Le prix demandé pour cette prestation de DOVEBUSTERS est de 2 400.00 € TTC), il est proposé par CAPPIGEONS une prestation de piégeage des pigeons suivi d'une stérilisation. Les coûts de ces deux prestations sont les suivants :

Prestataire	Prestation proposée	Coût TTC
DOVEBUSTERS	2 opérations de tir de nuit avec ramassage et équarrissage	2 400.00
CAPPIGEON	Mise en place de cages à capture et de cages trappes et traitement des pigeons – sur 1 mois	1 176.00
CAPPIGEON	Idem sur 2 mois (recommandé)	2 160.00
CAPPIGEON	Idem sur 3 mois	3 240.00

Après l'une de ces deux prestations, le maintien d'une population de pigeons acceptable pourrait être assuré par : l'implantation d'un faucon sur le territoire communal ou l'installation d'un pigeonier avec prestation de service pour stériliser une partie des œufs. Une rencontre est prévue avec le groupe ornithologique des Deux-Sèvres .

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retenir la prestation de CAPPIGEON avec mise en place de cages pendant une période de deux mois pour un montant de 2 160.00 € TTC. l'intervention aurait lieu en Octobre et Novembre 2021.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

TELEPHONIE

Particulièrement vétuste (près de 20 ans), le système de téléphonie analogique de la Mairie nécessite d'être remplacé. La mise en place d'une nouvelle solution basée sur le numérique a fait l'objet d'un cahier des charges détaillé qui a permis de sélectionner trois entreprises locales. Après examen des propositions par un groupe de travail dédié à ce marché très technique, un questionnaire complémentaire a été adressé aux trois entreprises.

Deux d'entre elles ont répondu. La troisième a abandonné le marché.

Pour que ces deux entreprises fassent une offre complète avec la fibre, l'étude des propositions a été repoussée d'un conseil. Un groupe de travail spécifique a suivi le projet à chaque étape de son évolution.

Récapitulatif des propositions :

Entreprise	Coût de base HT	Coût abonnement HT/mois	Coût maintenance HT	technologie	Remarques
SBS					ABANDON DU MARCHÉ
TECODATA	3 106.08	178.10	Interventions facturées selon la demande	Tout internet et CENTREX (solution facilement évolutive)	Fibre Orange
IPTTELECOM	3 351.82	178.50	Maintenance 427.50/an + prestations selon la demande	Kit serveur + internet (solution accessible sur place)	Fibre Orange

Les deux entreprises ayant répondu travaillent avec Orange.

Un dossier explicatif a été adressé en complément à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition du groupe de travail de retenir l'offre de TECODATA.

monsieur Erwann POURNIN, salarié de l'entreprise TECODATA, ne participe pas au vote.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS

Le chantier de réaménagement de la traversée du bourg génère une facturation rapide de sommes importantes (une seule entreprise concernée). La commune a, par ailleurs, des recettes à encaisser qui nécessitent un certain délai (gendarmerie, 1000 chantiers, traversée du bourg). Pour faire face à cet important besoin ponctuel de trésorerie, une augmentation de la ligne de trésorerie a d'abord été

envisagée puis abandonnée au profit d'une solution plus avantageuse. Il s'agit d'un prêt relais consenti par le même établissement financier (caisse d'épargne)

La ligne de trésorerie souscrite ne peut, par ailleurs, pas financer les travaux d'investissement.

La Caisse d'épargne qui a été sollicitée a fait une première proposition pour un prêt de 200 000.00 € pour une durée d'un an, financé par un taux fixe de 0.20 %. Les intérêts sont payables par trimestre (environ 100€). Le remboursement du capital aura lieu au bout d'un an. Les frais de dossier de 200.00 € viennent s'ajouter au paiement des intérêts.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat de prêt pour un montant de 200 000.00 €.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

DECISION MODIFICATIVE

La souscription du prêt relais nécessaire pour les travaux d'aménagement des cheminements piétons nécessite l'inscription au budget de dépenses et de recettes complémentaires à celles déjà inscrites au budget.

	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Capital			Art 1641	+ 200 000.00	Art 1641	+ 200 000.00
Intérêts (100 €/trimestre)	Art 66111	+ 400.00				
Frais de dossier	Art 627	+ 200.00				
Dépenses imprévues	022	- 600.00				

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

la séance se termine à 23 h 00.

